

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 071

### CREATION DE POSTES

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

## **Objet de la demande**

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les services « ressources » de notre collectivité sont en sous effectif depuis plusieurs années, notamment du fait de notre fragilité financière qui nous a imposé de faire des choix et de prioriser ainsi le recrutement d'agents dédiés aux services en lien avec le public.

En moyenne, au sein des collectivités territoriales, ces services « ressources » ou encore appelés « supports » représentent 13 % de l'effectif d'une collectivité. Pour Creuse Grand Sud cela devrait représenter environ 8,7 agents fonctionnels pour 67 agents dits opérationnels. Actuellement, il y a 6 agents fonctionnels pour 67 agents.

Afin de pallier à ce manque de personnel, nous souhaitons engager :

- Un assistant de gestion administrative à temps plein. Ses missions seraient : rédiger les conventions, courriers, arrêtés et décisions, assister la direction et la Présidente et contribuer à la rédaction des règlements de la collectivité.
- Un chargé des réseaux et télécommunications à temps partiel. Cette mission est aujourd'hui gérée par notre responsable bâtiments et voirie en sus de ses tâches. Ses missions seraient : la gestion de nos infrastructures, la participation au bon fonctionnement du système d'information tout en garantissant le maintien des différents outils, des logiciels systèmes et infrastructures de communication.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer au 6 juillet 2023 au tableau des emplois et des effectifs de Creuse Grand Sud :

- un emploi permanent à **temps complet** sur le grade **de rédacteur territorial**, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- un emploi permanent à temps partiel sur le grade de **technicien**, pour 17 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement des deux agents (grade et échelon).

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois indiqués.

Toutefois, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée.

**CONTRE : 0**  
**POUR : 42**  
**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **D'EFFECTUER** les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
- **DE DIRE** que ces postes sont créés à compter du 6 juillet 2023
- **D'INSCRIRE au budget les crédits** correspondants.

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

